



COMMISSION SPORTIVE QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 16/12/2024



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE LITIGES DU 16 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR : **1- EXAMEN DES MUTATIONS**
 2 - EXAMEN DES DEMANDES DE CLUBS

1- EXAMEN DES MUTATIONS 2024

Voir tableau des mutations

2 – EXAMEN DES DEMANDES DES DEMANDES DE CLUBS

Club de Trémouilles :

Pour conserver l'unité de l'équipe d'Excellence, le club de Trémouilles souhaiterait que Marin Aubeleau et Pierre-Simon Robert qui ont perdu leur niveau de maître-joueur cette année puissent rester titulaires au sein de cette équipe en 2025 afin de garder l'unité de celle-ci. L'équipe Excellence serait ainsi reconduite dans son intégralité.

- ⇒ Comme le prévoit le règlement, la commission donne un avis favorable au maintien de Marin AUBELEAU et Pierre-Simon ROBERT dans l'équipe s'il n'y a pas de modification dans la composition de l'équipe pour la saison 2025.

Modification de moyennes

Le règlement prévoit que si un joueur joue seulement 1 ou 2 manche(s) lors de la saison et que sa nouvelle moyenne est supérieure de plus de 4 quilles à son ancienne moyenne, la demande peut être faite par le club qu'à titre exceptionnel le joueur conserve sa moyenne précédente.

Club de Luc :

Le club de Luc souhaiterait que la moyenne d'Alexia CALVIAC (n°7282) de la 2024 ne soit pas prise en compte pour la saison 2025. En effet, étant remplaçante suite à une blessure, elle n'a joué que deux manches lors de la saison. Avec les montées et descentes des équipes féminines en Élite, elle ne voudrait pas se retrouver dans une catégorie inférieure à cause d'une moyenne qui serait faussée.

Moyenne 2023 = 49,8

Moyenne 2024 = 46

- ⇒ Comme le prévoit le règlement, la commission donne un avis favorable.



COMMISSION SPORTIVE QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 16/12/2024

La Commission de Contrôle et de Litiges en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés a examiné les différents documents ainsi que les diverses demandes et établi ce procès-verbal en accord avec les règlements en vigueur.

Rappel : Suite au procès-verbal émis par la commission, le club ou le joueur sanctionné a 20 jours à réception dudit procès-verbal par le club pour faire un recours gracieux des différentes sanctions prononcée, par écrit et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège ou par mail. Un apport d'élément nouveau est indispensable pour accréditer l'appel. Tout appel fait hors délai sera automatiquement rejeté.

La Commission de Contrôle

MUTATIONS pour la Saison 2025 - CCL du 16 décembre 2024

Lic.	Nom/Prénom	Club quitté	Club accueil	Moy.24	Cat.	Niv.	Mut. Préc. Saison	Avis de la CCL - CS12	Suspension
1	7512 AIMERITO Allan	La Primaube	Olemps	49,93	SH	MJ	2022	Avis Favorable assorti de 3 manches de suspension	M1-M2-M3
2	5540 ALBAT Francis	Séguir	Monseigne	42,33	SH	JA		Avis favorable	
3	111099 APERS Quentin	St Geniez	Pierrefiche/St Mar.	45,56	SH	J*		Avis favorable	
4	1775 ARGUEL Jérôme	Millau	Monseigne	43,50	SH	JA		Avis favorable	
5	4178 BARRIAC Lionel	Rignac	Magrin		AR	AR		Avis favorable	
6	111920 BARRIE Léopold	Huparfiac	Saint Amans	47,83	CA	CA		Avis favorable	
7	11057 BARTHES Samuel	Cass.-Salm.-Comps	Durenque	39,67	SH	JB		Avis favorable	
8	1203 BAURES Gilbert	Grand Vabre	Marcillac	45,88	SH	J*		Avis favorable	
9	111952 BOISSONNADE Enoal	Huparfiac	Saint Amans	48,43	CA	CA		Avis favorable	
10	8038 BOULAROT Vanessa	Gages	Rodez	36,89	SE	JA		Avis favorable	
11	4591 BOULOC Evelyne	Trémouilles	Le Piboul	35,67	SE	JA		Avis favorable	
12	113234 BOUSSAGUET Benoît	Cass.-Salm.-Comps	Durenque	33,86	SH	JB		Avis favorable	
13	8587 BOUTONNET Charlotte	Le Piboul	Olemps	37,06	SE	JA		Avis favorable	
14	2597 BREGOU Alain	SA Paris	Espalion	48,46	SV	J*		Avis favorable	
15	114263 BRU Amélie	Pont de Salars	Inières	30,92	SE	JB		Avis favorable	
16	11055 CABOT Hugo	Cass.-Salm.-Comps	Durenque	39,39	SH	JB		Avis favorable	
17	112816 CABRIT Laura	Balsac	Moyrazès	28,34	SE	JB		Avis favorable	
18	114667 CARREL Laure	Inières	Pont de Salars	33,55	SE	JB		Avis favorable	
19	11278 CHAUCHARD Stéphanie	Entraygues	Palmas	32,10	SE	JA		Avis favorable	
20	11885 CLAMENS Anthony	Gabriac	Bozouls	48,79	SH	J*	2020	Avis favorable	
21	113700 COSTES Tristan	Curan-Bouloc	Séguir	39,17	SH	JB		Avis favorable	
22	113268 COUFFIGNAL Agathe	Gramond	Moyrazes	34,75	FA	15		Avis favorable	
23	12908 COURRECH David	Agen	Onet le Château	38,66	SH	JB	2020	Avis favorable	
24	3081 CROUZET Marc	Arvieu	Durenque	38,50	SH	JB		Avis favorable	
25	11790 DETRE Thierry	Le Séquestre	Sénoillac	31,33	VH	JB		Avis favorable	
26	11826 FALIP Emilien	Olemps	Le Monastère	42,05	SH	JA	2022	Avis Favorable assorti de 1 manche de suspension	M1
27	10349 FARRENQ Alexis	Bozouls	Sébazac	48,38	SH	J*		Avis favorable	

28	111431	FOURNIER Melvin	Bozouls	Campuauc	41,85	CA	CA	Avis favorable
29	12374	GAUBERT Fanny	Luc	Le Piboul	48,03	SF	J*	Avis favorable
30	114206	GUIBERT Guillaume	Souyri	Marcillac	33,73	SH	JB	Avis favorable
31	11698	HIBERT Bastien	Laguiole	Sainte Geneviève	36,33	SH	JB	Avis favorable
32	114233	HUCALO Clément	Curan-Bouloc	Le Monastère	35,56	SH	JB	Avis favorable
33	113190	LAMIC Hugo	Le Nayrac	Saint Côme	41,08	MI	MI	Avis favorable
34	12897	LAPORTE Audric	Inières	Pont de Salars	48,92	SH	J*	Avis favorable
35	111123	LAPORTE Delphine	Inières	Pont de Salars	32,50	SF	JA	Avis favorable
36	7893	LATIEZE Guilhem	Villecomtal/Mouret	Onet le Château	49,67	SH	MJ	Avis favorable
37	9146	LAVERGNE Jean-Pierre	La Primaube	Luc	47,63	SH	J*	Avis favorable
38	5884	LORIOT Frédéric	Pont de Salars	Olemps	45,47	SH	J*	Avis favorable
39	4956	LORIOT Geneviève	Trémouilles	Olemps	33,94	SF	JA	Avis favorable
40	112473	MALGOUYRES Adeline	Magrin	Olemps	27,71	SF	JB	Avis favorable
41	10930	MARTY Jean	Le Nayrac	Saint Amans	42,67	SH	JA	Avis favorable
42	113433	MAUREL Théo	Inières	Pont de Salars	35,07	SH	JB	Avis favorable
43	340	MOLINIE Frédéric	Séverac	Rodez	50,32	SH	MJ	Avis favorable
44	10856	MUNOZ Jessica	Montbazens	Rignac-Firmi	31,00	SF	JB	Avis favorable
45	7502	PORTIE Jérôme	St Christophe	Cransac-Auzits	45,89	SH	J*	Avis favorable
46	12379	QUINTARD Hugo	Lunel	Campuauc	41,75	JU	JU	Avis favorable
47	8999	ROBERT Vincent	Curan-Bouloc	Ségur	43,50	SH	JA	Avis favorable
48	114277	ROLLAND Lucile	Souyri	Marcillac	26,25	SF	JB	Avis favorable
49	1196	ROQUES Olivier	Saint Geniez	Curan-Bouloc	43,67	SH	JA	Avis favorable
50	12165	SAHUT-DURAND Yves	Cransac-Auzits	Rodez	38,00	SH	JB	Avis favorable
51	11061	SAUREL Johann	Florentin	Le Nayrac	45,42	SH	J*	Avis favorable
52	112798	TEYSSIER Alyssa	Magrin	La Primaube	31,50	FA	15	Avis favorable
53	114377	VAYSSADE Marjorie	Campuauc	Golinhac	28,25	SF	JB	Avis favorable
54	11898	VIARGUES Etienne	Lunel	Campuauc	40,00	SH	JA	Avis favorable

Tout joueur ou club s'estimant injustement sanctionné est en droit de faire appel dans la limite des délais en vigueur.

Pour être recevable tout appel devra être écrit et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège maximum 21 jours après la réception par les clubs du compte-rendu de la Commission de Contrôle du Comité Sportif Aveyronnais.

Un apport d'élément nouveau est indispensable pour accrédiiter l'appel.

Tout appel fait hors délai sera automatiquement rejeté.